

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement : 69 - NSP - 006					
1. Intitulé du projet Stockage additionnel d'éthanol pour la Société Des Dépôts de Saint-Priest (SDSP).						
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom VIALTEL  2.2 Personne morale	PrénomPierre					
Dénomination ou raison sociale	Société Des Dépôts de Saint-Priest (SDSP)					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  Pierre Vialtel, Directeur des Terminaux de SDSP						
RCS / SIRET   3 9 9   0 8 7   2 2 0   0 0 0 4 8   Forme juridique SAS						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1						

# 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

a) Autres installations classées pour la	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Affectation d'un réservoir déjà existant (Réservoir J) au stockage d'éthanol. La capacité du réservoir J étant de 2800 m3, la capacité totale d'éthanol passera de 582 m3 à 3382 m3. La capacité globale du site restera inchangée à 94 900 m3. Selon notre arrêté préfectoral du 27/02/2017, le site est déjà soumis à autorisation Seuil Haut pour un ensemble de rubriques (4734, 1436, 4330 et 4331). Cela étant, si nous avions une rubrique spécifique 4331, le seuil passerait de E (enregistrement) vers A (Autorisation).
--	---

## 4. Caractéristiques générales du projet

## Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur le site SDSP, implanté dans une zone industrielle de Saint-Priest.

Il consiste à réaffecter le réservoir J en éthanol. Le réservoir J est un réservoir aérien vertical de 2800 m3 stockant actuellement des hydrocarbures. Il n'y a pas de travaux sur le réservoir.

Le réservoir J sera raccordé au réseau éthanol déjà existant sur le site.

Les travaux consistent donc à relier, par une tuyauterie, le réservoir aux installations de chargement des camions. Le trajet de cette nouvelle tuyauterie sera identique aux autres tuyauteries sur de cette zone (voir annexe 4).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

La consommation des carburants est en constante évolution :

- · Baisse de la consommation de gazole et augmentation, dans des proportions supérieures, de la consommation d'essence ;
- · Augmentation de la consommation de SP95-E10 au détriment du SP95-E5 ;
- · Explosion de la consommation de E85.

La consommation d'éthanol (la part « bio » des essences) ne cesse donc d'augmenter.

SDSP avait déjà sollicité une augmentation de ses capacités d'éthanol en 2012 (Arrêté Préfectoral du 09/06/2012). Les capacités utiles actuelles du site sont de 516 m3, soit l'équivalent de ce que SDSP incorpore dans les essences en une semaine. S'ajoute à cela des difficultés récurrentes d'approvisionnement, dues d'une part à des problèmes de production et d'autre part à des difficultés liées à la logistique de transport.

En conséquence de quoi, afin de répondre à cette demande toujours croissante et permettre la distribution sans interruption pour ses clients et donc in fine pour les consommateurs, SDSP n'a pas d'autre choix de solliciter, par l'intermédiaire de cette demande, l'accord de pouvoir stocker de l'éthanol dans le réservoir J dont la capacité utile est d'environ 2.800 m3.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le réservoir est déjà construit. Il n'y aura donc pas de travaux de construction de réservoir. Seuls les travaux de raccordement du
réservoir au réseau existant seront nécessaires. L'objectif de SDSP est que les travaux soit terminés pour octobre 2019.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réservoir J, destiné au stockage d'éthanol sera approvisionné par camions-citernes (et peut-être à terme pas des trains). Il sera exploité de la même manière que les cuves d'éthanol existantes pour permettre l'expédition de bio carburant comme le super-éthanol.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?					
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Un porter à connaissance sera transmis à l'administration.						
4.5.00						
	projet et superticie globale de l leurs caractéristiques	opération - préciser les unités de mesure utilisées  Valeur(s)				
Volume	ieurs caracteristiques	2800 m3				
Diamètre		16 mètres				
Hauteur		14,5 mètres				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)	Caardannéas néanramhia	Jane 04054152115 Let 4504112211N				
d'implantation	Coordonnées géographic	Long. 04°54'52"E Lat. 45°41'22"N				
Société du Dépôt de Saint-Priest	Pour les catégories 5° a),					
BP 159 113 Chemin du Charbonnier	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) e					
69802 SAINT-PRIEST CEDEX 02	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) e l'annexe à l'article R. 122-					
	code de l'environnement					
	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _				
	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _				
	Communes traversées :					
J	oignez à votre demande l	es annexes n° 2 à 6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens						
4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'a	objet d'une évaluation Oui X Non				
environnementale :	S'agissant d'un	réservoir existant, il n'y a pas d'incidence.				
	Le réservoir a é	té autorisé depuis l'Arrêté Préfectoral du 07 Avril 1997.				
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les					
différentes composantes de votre	projet et					
indiquez à quelle date il a été aut	orisé ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ) a été approuvé le 03 novembre 2015 dans la métropole de Lyon et le département du Rhône (arrêté préfectoral n° DDT_STS2015_10_20_01). Il concerne les infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules et les infrastructures ferroviaires dont le trafic est supérieur à 30.000 passages de trains par an.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN : Non. PPRT : Oui, pour les sociétés CREALIS et SDSP. Approuvé le 24/07/2015 (AP n° DDT_SPAR_2015_07_07_01).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site SDSP fait l'objet d'une fiche BASOL avec la situation technique suivante : "Site sous surveillance après diagnostic". Une ESR réalisée en 2001 a préconisée le classement du site "à surveiller". Lors des agrandissements, une ESR sur la parcelle DT68 n'appartenant pas au site a été réalisée (2006). Il en a été de même pour les parcelles DT32, 45, 47 et 71 (2007). Des polluants ont été trouvés sur ces parcelles qui n'appartenaient pas au site. La qualité des eaux souterraines est surveillée semestriellement.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Les installations sont existantes, dans une zone industrielle. Il n'y aura pas de modifications sur l'habitat, la faune, la flore et la continuité écologique.
			X	Le site classé le plus proche se trouve à plus de 2Km au Sud-Ouest du site (Znieff 1 "Plaine des Grandes Terres"). Puisqu'il n'y a pas de travaux prévu sur le sol, le réservoir étant déjà construit, aucun impact n'est donc à prévoir sur un habitat ou une espèce inscrite.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Situé dans une zone industrielle, le projet ne génère pas d'incidences sur des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		- Risques Technologique : Le site fait l'objet d'un PPRT avec la société CREALIS. - Risque liés aux transports des matières dangereuses (pipeline, transport routier).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est en zone séisme 3. Le site n'est pas concerné par un PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le stockage d'éthanol est peu générateur de COV. Le fait de stocker ce produit dans un réservoir de plus grande capacité améliore la fluidité de la logistique et diminue donc les pics de camion en circulation pour acheminer le produit. De plus, il est envisagé de recevoir l'éthanol par train, ce qui diminuerait significativement le nombre de camion- citernes (qui ne serviraient plus qu'en cas de problème lié au transport ferroviaire).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet n'aura pas d'impact sur le trafic routier, sauf en cas de réception par train qui réduirait le trafic routier de manière significative (plus de 50%). Le projet pourrait donc avoir un impact positif.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Hormis lors de la phase de travaux qui sera limitée dans le temps et durant des horaires de jour, le projet n'engendrera pas d'émission sonore supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Fusicions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Le réservoir J est déjà vide, il n'y a donc pas de déchets liés à ce projet.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
/ 2   aa inaidd		áaa au	1	nh allas susaantiblas dievaiv das affata da natuva transfrantiàva 2
Oui Oui	Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La raison d'être du projet consiste à valoriser la part de bio carburants dans la consommation d'énergie finale à destination des consommateurs. Ce projet s'inscrit donc dans la logique de la transition énergétique souhaitée par les décideurs en France. S'agissant de la réalisation du projet, le réservoir est déjà construit. Il n'y aura donc pas de travaux de construction de réservoir. A terme, ce projet pourrait réduire le trafic routier si tout ou partie du flux était remplacé par du trafic ferroviaire.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet d'augmentation du stockage en éthanol sur le site de SDSP ne nécessite pas d'évaluation environnementale car :

- Il n'y a aucune modification de l'environnement au droit du site, de besoin en défrichement, d'atteintes à la faune et à la flore. Le réservoir destiné au stockage est déjà construit et inscrit dans un paysage industriel,
- A l'extérieur du site, l'environnement immédiat ne comporte pas de site classé, ni de zone de protection particulière.
- Le stockage d'éthanol n'amène ni nuisance ni risque sanitaire supplémentaire puisque le site est d'ailleurs installé à l'extérieur de toute zone résidentielle. La première habitation, isolé, se trouve à environ 500m.
- La consommation d'éthanol se traduit par la volonté de SDSP de suivre la politique nationale en matière de transition écologique en apportant la part de bio carburant au consommateur final.

### 8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvra	ge ou pétitionnaire				
	Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent					
parties doxe	doeiles elles se randchen					
	Objet					
	9. Engagement et sig	ınature				
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X				
Fait à	Saint-Priest	le, 11/07/2019				
Signature	A.					

nature en cliquant sur le cadre ci-dessus